République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université Abderrahmane Mira, Béjaia

Faculté de Droit et des Sciences Politiques

Organise

Colloque International sur

Les modes alternatifs de règlement des différends : Réalités et défis

Les 26 & 27 avril 2016

Auditorium, Campus Aboudaou

Tél/Fax : 0021334.22.93.57
E-mail : fdsp.bejaia@gmail.com.

Problématique du colloque

Les modes alternatifs de règlement des litiges sont considérés comme étant des moyens pacifiques auxquels recourent les parties au conflit dans le but de résoudre leur différends d'une manière amicale et ce, selon l'un des modes prévus par le législateur conformément aux dispositions du cinquième livre de la loi n ° 08-09 portant code de procédure civile et administrative, à savoir : la conciliation, la médiation et l'arbitrage.

En matière pénale, les alternatives aux actions pénales permettent, d'une part, de résoudre un grand nombre de litiges en laissant place à la conciliation et à la médiation, et elles aboutissent d'autre part, à des jugements et ordonnances de règlement amiable entre les parties mettant ainsi fin à l'action publique.

Ces modes présentent plusieurs avantages qui, ne se limitant pas au désengorgement des juridictions, permettent de résoudre des litiges en un temps très court, ils sont en outre, des modes flexibles dans la recherche d'un règlement sans se conformer à la règle du droit, comme ils offrent la possibilité aux parties de contrôler la procédure de règlement et de passer outre les procédures établies. Ces modes jouent également un rôle économique en ce sens qu'ils contribuent à l'économie des frais de justice.

Si les modes alternatifs répondent à la nécessité de la coexistence pacifique et de la continuité des relations entre les parties au conflit, il peut paraître de leur utilisation que l'Etat renonce à l'un de ses pouvoirs constitutionnels. Afin d'éclairer cette question, il est judicieux de se livrer à l'analyse du régime juridique de chaque mode, se concentrer sur le degré de réactivité de chacun d'eux aux nouvelles tendances et enfin, de mesurer le degré de compatibilité entre le recours à ces modes et les exigences de la bonne administration de la justice et les principes commandant le système judiciaire algérien.

Objectifs du colloque

1-L'étude de chaque mode de règlement des litiges selon ce que prévoit le législateur au cinquième livre de la loi n ° 08/09 portant code de procédure civile et administrative, afin d'assurer une explication complète et détaillée du régime juridique de chaque mode.

2-Chercher et évaluer des alternatives à l'action publique, réparties entre le Code de procédure pénale et le Code pénal, puis les comparer avec les diverses expériences et législations pénales.

3-Le sujet des modes alternatifs pose un certain nombre de problèmes juridiques résultant du champ d'application de ces modes, de la fonction constitutionnelle du pouvoir judiciaire ainsi que du régime juridique applicable sur le contrôle du juge à l'égard de chaque mode alternatif, ce qui nécessite de les sérier et de proposer des solutions appropriées pour les surmonter.

4-Il est d'importance scientifique non négligeable d'éclairer, dans ce cadre, les modes alternatifs adoptés par d'autres pays dans le cadre de leurs lois nationales, en les comparant avec les règles du droit algérien en la matière

5-Etablir une évaluation d'ensemble, depuis l'entrée en vigueur de la loi portant code de procédure civile et administrative en 2009, s'agissant du recours des parties aux litiges à ces modes alternatifs et ce, à travers des études scientifiques et techniques

6-Mesurer, à travers la réponse à la problématique du colloque, à quel point les objectifs tracés par le législateur dans l'organisation des ces modes sont atteints, et évaluer le rôle du juge dans le processus de règlement des litiges dans le cadres de ces modes ou dans le cadre du contrôle qu'il exerce à cet égard.

Axes du colloque

Axe n° 1 : Pourquoi recourir aux modes alternatifs de règlement des différends ?

1. Droit d'ester en justice et modes alternatifs.
2. Les modes alternatifs et diffusion de la culture d'une justice conventionnelle.
3. Expériences étrangères des modes alternatifs.

Axe n° 2 : **De la conciliation.**

1. Différences entre conciliation et les autres modes de règlement.
2. Champ d'application de la conciliation en droit algérien et comparé.
3. Le rôle du juge dans le cadre de la conciliation.
4. La nature juridique du PV de conciliation.
5. La conciliation en matière pénale.

Axe n° 3 : **La problématique de la médiation judiciaire.**

1. Portée de la médiation en droit algérien.
2. Le statut juridique du médiateur.
3. Le rôle du juge en matière de médiation.
4. Evaluation de la médiation en matière civile et pénale.

Axe n° 4 : De l'arbitrage .

1. L'arbitrage interne en droit algérien.
2. L'arbitrage international et personnes publiques.
3. Voies de recours contre les sentences arbitrales.
4. La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales .
5. Les compétences arbitrales des autorités administratives indépendantes.

Comité scientifique du colloque

Président du comité scientifique :

-**Dr. KHELFI A/Rahmane**, Université de Béjaia- président.

Les membres :

-**Pr. ZOUAIMIA Rachid**, Université de Béjaia.

-**Pr IGLOULI Mohamed**, Université de Tizi-ouzou.

-**Pr. MAACHOU Amar**, Université de Tizi-ouzou.

-**Pr AIBOU Mohand Ouali**, Université de Tizi-ouzou.

- **Dr. AIT MANSOUR Kamel**, Université de Béjaia.

-**Dr. KEBAILI Tayeb**, Université de Béjaia.

- **Dr YESAAD Houria** , Université de Tizi-ouzou.

- **Dr IGROUFA Zoubida**, Université de Béjaia.

- **Dr DAHMANI Abdeslam**, Université de Béjaia.

- **Dr TOUATI Nacera**, Université de Béjaia.

- **Dr -HASSANI Khaled,** Université de Bejaia.

- **Dr SAICHE Abdelmalek**, Université de Béjaia.

-**Dr HOCINE Farida**, Université de Tizi-ouzou.

-**Pr. PIERRE Jean-Baptiste**, Université de Marseille.

-**Pr. GILES Mathieu**, Université de Marseille.

-**Pr. BAZI Mohamed**, Université El-Kadhi Ayadh, Maroc.

-**Pr. KILECHE Ahmed**, Université Agadir, Maroc.

-**Dr. KIS A/elouahab EL Hiyali**, Emirats Arabes-Unies.

- **Dr Ahmed Hanafi Mohamed**, Emirats Arabes-Unies.

-**Dr. OMAR Mohamed Ali Mohamed**, Soudan.

-**Dr. DHUHA Mohamed Said Abdulah Nouaamne**, Iraq

-**Dr. MOHAMED Ali Chouaib**, Lybie.

-**Pr. MOUSSA Messaoud Arhouma**, Lybie.

-**Dr. SAADI Hydra**, Université de Tebbessa.

- **Dr BENSAID Omar**, université de khenchla.

Comité d'organisation

Président du comité d'organisation :

-**KEBAILI Tayeb**, université de Bejaia – président

Les membres :

-**ATMANI Billal**, université de Bejaia – membre.

-**TAOUILT Karim**, université de Bejaia– membre.

-**MOULOUDJ Lamia**, université de Bejaia– membre.

-**MOURI Sofiane**, université de Bejaia– membre.

- **HAMADI Zoubir**, université de Bejaia – membre.

-**BENMOUHOUB Fawzi**, université de Bejaia– membre.

-**SAICHE Abdelmalek,** université de Bejaia– membre.

-**BERKANI Amer**, université de Bejaia– membre.

-**BERRI Nordine**, université de Bejaia– membre.

-**AISSAOUI Azedine**, université de Bejaia– membre.

-**DJEBIRI Nedjma**, université de Bejaia– membre.

-**ASSALI Abdelkrim**, université de Bejaia– membre.

-**KACIMI Youcef**, université de Bejaia– membre.

- **TEBRI Arezki**, université de Bejaia – membre.

- **OUDAI Azedine**, université de Bejaia – membre.

- **BAA Souad**, université de Bejaia – membre.

- **AIT OUARET Hamza**, université de Bejaia – membre.

- **BEN BERKANE Ahmed**, université de Bejaia – membre.

Fiche de participation

Nom :……………………………………………………

Prénom :…………………………………………………

Fonction :………………………………………………

Etablissement :…………………………………………

N° de téléphone :………………………………………

N° de fax :………………………………………………

E-mail :…………………………………………………

Langue de la communication :…………………..

Axe n° :……………………

Intitulé de la communication

……………………………………………………………

……………………………………………………………

Résumé de la communication

……………………………………………………………

……………………………………………………………

……………………………………………………………

……………………………………………………………

Conditions de participation

-La communication doit être nouvelle et individuelle;

-Le sujet doit être lié à l'un des axes du colloque ;

-La communication doit être rédigée, soit en arabe, en Word, Traditional Arabic, police 14, et 12 pour les références, soit en français, Time New Roman, police 12, et 10 pour les références.

Frais de participation:

1- les participants dont la communication a été définitivement acceptée, doivent s'acquitter des frais de participations comme suit :

* 5000 Da, pour les enseignants chercheurs.

* 2500 Da, pour les doctorants non salariés.

2- les communicants étrangers prennent à leur charge les billets d'avion aller-retour.

NB : la faculté prend en charge les frais de restauration et d'hôtellerie de tous les communicants.

***Dernier délai d'envoi des résumés :**

13/03/2016

***Date de réponse aux contributions acceptées :**

20/03/2016

*** Date d'envoi de la communication complète :**

03/04/2016

*** Date de l'acceptation définitive de la communication :**

10/04/2016